



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 39441

Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la nécessité d'un complément budgétaire visant à améliorer la situation financière des centres de formation et des instituts régionaux du travail social (ligne 43-33 du budget de l'Etat). En effet, le Gouvernement ayant reçu les représentants des organismes concernés en 1995 avait estimé le complément nécessaire à 70 MF. Sur ce montant 10 MF ont été accordés en 1995 pour financer la réforme de la formation d'éducateur de jeunes enfants. Or, en 1996, cette mesure n'a pas été pérennisée et la situation n'a pas progressé. À l'exemple, la subvention de l'IRTS de Franche-Comté a vu une progression de 1,5, 0, 1 et 0 p. 100 pour les années respectives de 1993, 1994, 1995 et 1996. Elle a donc subi une érosion de 5,4 P. 100 par rapport à l'inflation. Devant l'insuffisance des effectifs actuels, l'ampleur de la fracture sociale et la priorité affirmée du Gouvernement de lutter contre ce phénomène, il souhaite connaître ses intentions sur le reajustement de l'enveloppe budgétaire consacrée au financement des formations de travailleurs sociaux, et la pérennisation de ce financement au sein du texte de loi de lutte contre l'exclusion actuellement préparé au ministère de la ville et de l'intégration.

Texte de la réponse

Les centres de formation agréés pour préparer les certificats et diplômes d'Etat en travail social au titre desquels figurent les instituts régionaux en travail social sont pour l'essentiel subventionnés par le ministère du travail et des affaires sociales. Les crédits affectés et alloués à ces établissements au titre des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de conseillère en économie sociale et familiale et de moniteur éducateur ont progressé de plus de 86 MF depuis 1986, soit une revalorisation de 23,6 p. 100 en dix ans. La baisse de 0,5 p. 100 des crédits inscrits en loi de finances initiale 1996 par rapport à ceux délégués en 1995 devrait être compensée en cours de gestion 1996 dans le cadre d'un redéploiement budgétaire afin de garantir les moyens de fonctionnement des écoles et leur permettre de mener à bien la mission qui leur est confiée. L'institut régional du travail social de Franche-Comté devrait dans ce cadre bénéficier d'une revalorisation de sa subvention au titre de 1996. Le ministre du travail et des affaires sociales entend poursuivre ces efforts. C'est pourquoi, sur la base du rapport d'évaluation du dispositif de formation des travailleurs sociaux rendu en avril 1995 et compte tenu des résultats de la concertation menée auprès de l'ensemble des partenaires ministériels, institutionnels ou associatifs, un plan d'action prioritaire a été rendu dès cette année tendant à clarifier et consolider les fondements juridiques, administratifs et financiers des centres de formation.

Données clés

Auteur : [M. Geney Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39441

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2841

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4313